Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210420-CP_20210420_029-DE

Communauté D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

Publié le 22/04/2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 20 AVRIL 2021

OJ N° 029 - Politiques linguistiques.
Politique linguistique en faveur de la langue basque. Plans d'accompagnement des crèches en démarche de labellisation LEHA. Participations financières au titre de l'année 2021.

Date de la convocation : 14 avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS POUR L'OJ N°029 :
ALDANA-DOUAT Eneko, ALLEMAN Olivier, AROSTEGUY Maider, BARANTHOL Jean-Marc, BERTHET André, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BUSSIRON Jean-Yves, CARRIQUE Renée, CURUTCHARRY Antton, CURUTCHET Maitena, DAGORRET François, DEMARCQ-EGUIGUREN Solange, DEQUEKER Valérie, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ERREMUNDEGUY Joseba, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEVERRY Pello, ETXELEKU Peio, FONTAINE Arnaud, GASTAMBIDE Arño, GONZALEZ Francis, HARDOUIN Laurence, HIRIGOYEN Roland, HOUET Muriel, HUGLA David, IDIART Dominique, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Laurent, IRIART Alain, IRIART Jean-Pierre, IRIART BONNECAZE DEBAT Carole, IRIGOYEN Jean-François, KEHRIG COTTENÇON Chantal, LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LASSERRE Marie, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie, MASSONDO Charles, MIALOCQ Marie-Josée, MILLET-BARBÉ Christian, NADAUD Anne-Marie, NARBAÏS-JAUREGUY Eric, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude, PARGADE Isabelle, QUIHILLALT Pierre, ROQUES Marie-Josée, SANSBERRO Thierry, SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES POUR L'OJ N°029 :
ALZURI Emmanuel, ARAMENDI Philippe, BACH Fabrice-Sébastien, BOUR Alexandra, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CASCINO Maud, CHASSERIAUD Patrick, CHAZOUILLERES Edouard, FOURNIER Jean-Louis, IPUTCHA Jean-Marie, KAYSER Mathieu, OÇAFRAIN Gilbert, UGALDE Yves.

PROCURATIONS POUR L'OJ N°029 :
CARRERE Bruno (pouvoir à ETXELEKU Peio), DARRICARRERE Raymond (pouvoir à MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie), DURAND-PURVIS Anne-Cécile (pouvoir à AROSTEGUY Maider), SAMANOS Laurence (pouvoir à SANSBERRO Thierry).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Joseba ERREMUNDEGUY

Modalités de vote : Vote électronique

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210420-CP_20210420_029-DE

OJ N° 029 - Politiques linguistiques.
Politique linguistique en faveur de la langue basque. Plans d'accompagnement des crèches en démarche de labellisation LEHA. Participations financières au titre de l'année 2021.

Rapporteur : Monsieur Antton CURUTCHARRY

Mes chers collègues,

Afin de structurer une offre d'accueil en langue basque dans le réseau des crèches du territoire, l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), la Caisse d'Allocations Familiales, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Mutualité Sociale Agricole Sud Aquitaine se sont réunis au sein du dispositif LEHA. Ce dispositif propose trois modèles d'accueil linguistiques, bilingues ou immersifs. Chaque modèle est défini par un cahier des charges qui fixe l'ensemble des ressources en langue basque dont doit disposer la crèche pour pouvoir appliquer le modèle de manière systématique.

Si l'établissement n'est pas en mesure de respecter le cahier des charges, il est déclaré en démarche de labellisation et fait l'objet d'un accompagnement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre d'une convention pluriannuelle, assortie de feuilles de routes annuelles précisant les mesures à mettre en place et les financements à mobiliser.

Jusqu'en 2018, les plans d'accompagnement étaient cofinancés par la commune, la Communauté d'Agglomération et l'OPLB. Héritées de décisions des anciennes intercommunalités, les participations financières de la Communauté d'Agglomération différaient d'un territoire à un autre dans le cadre de ces conventions.

Pour les plans d'accompagnement signés à partir de 2020 sur le territoire de compétence communale de gestion des établissements d'accueil de jeunes enfants (Côte Basque-Adour, Sud Pays Basque, une partie du Pays de Hasparren) et conformément à la délibération d'harmonisation des financements à destination des crèches bascophones et bilingues adoptée en Conseil communautaire le 14 décembre 2019, la Communauté d'Agglomération Pays Basque intervient à hauteur de 50%, en partenariat avec les communes.

Sur le territoire de compétence intercommunale de gestion des établissements d'accueil des jeunes enfants - EAJE (Errobi, Nive-Adour, Garazi-Baigorri, Iholdi-Oztibarre, Amikuze, Soule-Xiberoa, une partie du Pays de Hasparren, Pays de Bidache), le financement couvre la totalité des plans d'accompagnement des crèches publiques et privées déclarées en démarche de labellisation dans le cadre du dispositif LEHA.

Actuellement, parmi les vingt-trois crèches engagées dans le dispositif LEHA, huit établissements sont en démarche de labellisation et bénéficient de l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération. Dans ce cadre, il est nécessaire de renouveler ou de modifier les conventions pluriannuelles de partenariat pour les EAJE Dongoxenia à Hendaye, Lekuonean à Itxassou, Irriñoak à Hasparren et pour le Pôle Petite enfance de Saint-Esprit à Bayonne.
Il convient également d'approuver les participations financières 2021 de la Communauté d'Agglomération pour les huit structures accompagnées.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Conclure les contrats, conventions, chartes de partenariat avec divers organismes (y compris collectivités et établissement publics) dans le cadre des politiques communautaires, les avenants aux contrats existants et décider de toutes résiliations » et « Individualiser et attribuer les subventions ou participations, dans les enveloppes inscrites en section de fonctionnement des budgets communautaires » ;

Envoyé en préfecture le 23/04/2021
Reçu en préfecture le 23/04/2021
Affiché le
ID : 064-200067106-20210420-CP_20210420_029-DE

Le Conseil permanent est invité à :

- approuver, conformément au détail présenté en annexe, la participation financière pour 2021 de la Communauté d'Agglomération aux huit plans d'accompagnement des établissements d'accueil des jeunes enfants en cours de démarche de labellisation LEHA à hauteur de 91 927,92 € ;
- approuver les termes des plans d'accompagnement des établissements d'accueil des jeunes enfants Dongoxenia à Hendaye, Lekuonean à Itxassou, Pôle Petite enfance Saint-Esprit à Bayonne et de l'avenant au plan d'accompagnement de l'établissement Irriñoak à Hasparren ci-annexés, et à autoriser Monsieur le Président ou son représentant à les signer.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021 – Chapitre 011 (crèches communautaires d'Arcangues et de Cambo-les-Bains) et Chapitre 65 – Nature 6574 (crèche associative d'Ustaritz) et Nature 657341 (autres crèches).

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour : 58
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 2 (LEIZAGOYEN Sylvie, SERVAIS Florence)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 22/04/2021
Qualité : Directeur général des services